

Projet d'établissement LiVentourne

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	
2. NOTRE PROJET D'ETABLISSEMENT SUR LE PLAN EDUCATIF	
1) <i>Promouvoir la confiance en soi et le développement de chacun des élèves.</i>	
2) <i>Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie sociale.</i>	
3) <i>Préparer les élèves à être des citoyens responsables.</i>	
3. NOTRE PROJET D'ETABLISSEMENT SUR LE PLAN PEDAGOGIQUE	
A. <i>CONSTITUER DE VÉRITABLES ÉQUIPES ÉDUCATIVES</i>	
B. <i>OUVRIR L'ÉCOLE AUX PARENTS ET À D'AUTRES PARTENAIRES</i>	
C. <i>CRÉER UN CONTEXTE D'APPRENTISSAGE FAVORABLE</i>	
D. <i>CONDUIRE CHACUN DES ÉLÈVES AUX SAVOIRS ET AUX COMPÉTENCES ATTENDUS.....</i>	
E. <i>PRÉPARER AUX CHOIX PROFESSIONNELS EN DÉPASSANT LES LIMITES SOCIALES ET CULTURELLES</i>	
4. EVALUATION.....	
5.	
CONCLUSION.....	

1)Introduction.

Organisation générale

L'école LiVentourne organise des classes :

- en forme 1 (adaptation sociale).
- en forme 1 de pédagogie adaptée.

Plan d'accès

L'école sera située sur Wavre. L'adresse et le plan seront dévoilés le 17 juillet

Textes de références

1.1. Projets éducatif et pédagogique de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, organisé de la Communauté française (Arrêté du gouvernement de la Communauté française du 25 mai 1998).

1.2. Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre. 1.3. Décret organisant l'enseignement spécialisé du 3 mars 2004.

Remarques :

- a) Une pédagogie différenciée est mise en place en adéquation avec le type de handicap de l'adolescent et ses potentialités.

En Forme 1, l'accent est mis sur l'autonomie, la communication, la capacité de s'adapter à des situations nouvelles et la recherche d'un épanouissement personnel.

La pédagogie adaptée implique la décision d'un centre de références spécialisé en troubles du spectre autistique et des troubles envahissants du développement.

- b) Certaines obligations restent cependant incontournables: une fréquentation régulière, de la ponctualité, une participation active aux cours, la bonne tenue du journal de classe, le respect du règlement et des autres personnes. Voilà les conditions indispensables à la progression et à la réussite.

2. NOTRE PROJET D'ETABLISSEMENT SUR LE PLAN EDUCATIF.

Le projet d'établissement de l'école LiVentourne est l'expression d'une volonté d'allier un certain nombre d'objectifs et l'application de certaines valeurs en respectant les différentes identités culturelles et philosophiques.

La particularité de l'enseignement spécialisé fait revêtir au projet d'établissement des caractéristiques plus spécifiques tant au niveau pédagogique et social.

NOTRE ETABLISSEMENT A POUR OBJECTIFS ...

1) *Promouvoir la confiance en soi et le développement de chacun des élèves.*

- Donner confiance en lui et en ses possibilités.
- Développer un maximum d'activités qui permettent à l'élève de se sentir reconnu (en mettant en valeur ses réalisations).
- Développer le sens de l'esthétisme (qui permet d'être reconnu et donc valorisé) et intégrer dans les grilles horaires des activités qui permettent d'atteindre cet objectif.

2) *Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie sociale.*

- Permettre à chacun, suivant ses possibilités propres, de se construire un projet de vie et d'envisager son intégration sociale ou socioprofessionnelle.
- Optimiser son autonomie dans le cadre familial et social ainsi que ses facultés de communication et d'adaptation.
- Favoriser au maximum les contacts avec l'extérieur afin de faciliter l'intégration en milieu de travail adapté ou en service d'accueil de jour.
- Ces actions ne peuvent se réaliser que dans un cadre scolaire structuré basé sur le respect.
- Mettre en application une pédagogie de la réussite.
- Permettre à chacun, selon ses possibilités, d'accéder à l'outil informatique.
- Développer la personnalité de chacun sur le plan physique, psychomoteur, affectif et social.

3) *Préparer les élèves à être des citoyens responsables.*

- Rechercher des lieux de stage en milieu de travail adapté, en centre de jour occupationnel et parfois en hébergement.
- Amener les élèves à comprendre que, si la qualité d'élève procure une série de droits, elle implique aussi des devoirs et des obligations.

3. NOTRE PROJET D'ETABLISSEMENT SUR LE PLAN PEDAGOGIQUE

NOTRE ETABLISSEMENT MET EN OEUVRE...

- 1) *Définir des règles de base qui permettent la réflexion et la négociation.*
 - Le règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) de l'école est inséré dans le journal de classe de chaque élève. Il est lu et expliqué par un professeur en début d'année scolaire à tous les nouveaux élèves. Pour les élèves arrivant en cours d'année, le titulaire et la Direction se chargent de cette tâche.
 - Une charte de vie rédigée par les élèves et actualisée lors des premières leçons de cours philosophiques en début d'année scolaire, est affichée dans tous les locaux et couloirs.
 - Un règlement propre au cours d'éducation physique est collé dans le journal de classe de chaque élève.
- 2) *Assurer l'accès de chacun aux informations qui le concernent.*
 - Le journal de classe est un moyen privilégié de communication entre l'élève, professeurs et responsables légaux.
 - Un courrier est envoyé aux parents et aux personnes responsables pour toute information nécessaire.
 - En Forme 1, des moyens alternatifs de communication sont d'application.
 - En Forme 1, le bilan d'évolution et le P.I.A. (Plan Individuel d'Apprentissage) sont aussi des moyens efficaces de communiquer des informations plus personnelles.

A. CONSTITUER DE VÉRITABLES ÉQUIPES ÉDUCATIVES

- 1) *Prévoir des concertations entre tous ceux qui participent à l'éducation des élèves et favoriser les projets communs.*
 - Ces concertations se passent dans le cadre des Conseils de classes, des heures de travail de groupe par discipline et pendant les heures de recyclage-guidance.
 - Les heures de travail de groupe interdisciplinaire permettent aux professeurs de collaborer entre eux, d'échanger des informations, de mettre en place une remédiation appropriée et réaliser des projets communs.
 - Des réunions école et partenaires professionnels externes sont organisées.
- 2) *Planifier la formation en fonction des besoins de l'équipe*
 - **Des journées de concertation et de formation interdisciplinaires, au cours desquelles les** professeurs de cours généraux et de pratique professionnelle coordonnent leurs efforts par une meilleure compréhension des besoins spécifiques de chacun, sont programmées régulièrement.
 - **Actualisation des connaissances des professeurs** par la participation de ceux-ci à des formations organisées par différentes entreprises et ASBL.
 - Participation aux formations collectives de l'I.F.C.

B. Ouvrir l'école aux parents et autres partenaires

- Créer un dialogue avec les parents et répondre à leurs interrogations.
- Associer les parents au processus éducatif.
- Faire appel aux ressources éducatives de l'environnement.

C. Créer un contexte d'apprentissage favorable

- Respecter les rythmes biologiques et psychologiques.
- Favoriser l'autonomie.
- Créer un maximum d'occasions d'apprentissage.
- Assurer la continuité pédagogique.

D) Conduire chacun aux savoirs et aux compétences attendus.

- Impliquer les élèves dans la gestion de leurs apprentissages.
- Piloter l'apprentissage en recueillant des informations sur la façon dont l'élève procède.
- Différencier les méthodes, pas les objectifs.
- Mettre en pratique ce que l'on préconise.

E. Préparer aux choix professionnels en dépassant les limites sociales et culturelles.

- L'informer sur les orientations possibles.

4. Evaluation

En Forme 1 :

Les objectifs sociaux fixés par le Conseil de classe sont communiqués aux responsables de l'enfant afin que ceux-ci poursuivent et appuient la démarche mise en place à l'école. Les résultats sont évalués de manière régulière par les deux parties.

Le PIA est évalué régulièrement par le conseil de classe afin de réajuster les objectifs et/ou les moyens utilisés. Après chaque réajustement, les objectifs à atteindre, les progrès accomplis et les efforts qui restent à fournir sont explicités à l'élève et à ses responsables.

5. Conclusion

Ce projet d'Etablissement reste un document évolutif.

La population scolaire, avec son panel de déficiences et son vécu, est extrêmement fluctuante : de ce fait, le projet d'école doit tenir compte des années précédentes afin d'en prévoir son devenir.

Le projet d'école se veut être le reflet de celle-ci de manière à permettre au jeune de se construire, favorisant ainsi l'intégration la plus harmonieuse.